

LE GRENELLE DE LA MER

Lancé officiellement le 3 avril 2009 par M. Jean-Louis Borloo, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, le « Grenelle de la mer » est un vaste forum qui doit aboutir à la définition d'une politique maritime prenant en compte les contraintes du développement durable. Cette politique concernera tous les champs de l'action gouvernementale et formalisera l'ambition de la France, qui possède la deuxième zone économique exclusive (ZEE) du monde, de se réapproprier la mer.

LA MER, L'AVENIR DE LA TERRE

Couvrant 70% de la surface du globe, la mer représente un enjeu écologique majeur (faune et flore marines, ressources aquatiques, régulation climatique, production d'oxygène...). Pourtant, sur les 273 engagements issus du « Grenelle de l'environnement », tenu en 2008, seule une dizaine concernait directement le milieu marin. Cependant, parmi eux apparaissait la nécessité de mettre en place une stratégie nationale pour la mer. En effet, aujourd'hui encore les politiques ne sont pas coordonnées, les sujets se traitent de façon sectorielle et peu de solutions existent pour régler les conflits d'usages.

Fort de ce constat, le gouvernement veut, au travers du « Grenelle de la mer », engager une grande concertation entre tous les acteurs du monde maritime : Etat, élus, partenaires sociaux (employeurs et salariés) et associations de protection de l'environnement.

Cette rencontre devra permettre de relever trois défis :

- **mieux connaître la mer et son état ;**
- **conforter les activités maritimes et littorales essentielles à nos économies ;**
- **assurer notre place dans le monde et notre responsabilité à l'égard du vivant.**

LE « PROCESSUS GRENELLE »

Les débats sont menés au sein de quatre groupes thématiques :

- **La délicate rencontre entre la terre et la mer** (l'aménagement du littoral, la pollution d'origine terrestre, le développement des ports, la prévention des risques naturels et industriels...);
- **Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir** (les énergies marines renouvelables, l'industrie maritime durable, le navire du futur, les transports maritimes...);
- **La mer, une passion à partager** (l'emploi maritime et, sur le littoral, la formation, la sécurité des travailleurs et la sauvegarde de la vie humaine en mer...);
- **Planète mer : inventer les nouvelles régulations** (l'action de l'Etat en mer, la place des collectivités territoriales, la politique maritime européenne...).

Ces groupes de travail (chacun d'une cinquantaine de membres) se sont réunis en avril et mai pour formuler des propositions concrètes. Leurs conclusions sont attendues pour le 9 juin.

En juin, une consultation nationale permettra aux Français de s'exprimer (débats régionaux, Internet). Une table ronde finale permettra de déboucher, mi-juillet, sur une série d'engagements précis, quantifiés et partagés.



Première réunion du groupe 4 à l'hôtel de la Marine, 9 avril 2009.

LA MARINE A LA TABLE DU GRENELLE

Acteur étatique permanent et passionné de la vie maritime, la marine nationale était nécessairement partie prenante à ce forum. Elle est représentée dans chacun des groupes de travail par des officiers de l'Etat-major de la marine, du service hydrographique et océanographique de la marine, de l'Ecole navale, de la direction du personnel de la marine et de la préfecture maritime de Brest. De plus, l'EMM accueille les réunions du groupe 4.

Pour la Marine, l'un des principaux enjeux du Grenelle de la mer relève de son implication dans l'action de l'Etat en mer. En effet, par nature armée de mer, la Marine est également un acteur privilégié de la politique maritime de la France. Seul outil hauturier à disposition de l'Etat, elle remplit de nombreuses missions de police (lutte contre les trafics illicites, police des pêches, lutte anti-pollution...) et est devenue, dans un milieu en évolution rapide, un acteur incontournable de l'action administrative de l'Etat français en mer. A tel point que depuis 2001, le concept de « sauvegarde maritime » est une mission prioritaire pour la Marine, impliquant un dispositif permanent de vigilance dans les approches de nos côtes.

Actualités sur le site officiel : www.legrenelle-mer.gouv.fr